



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

**de la Commission permanente  
de l'aménagement du territoire**

**Le jeudi 16 février 2017 — Vol. 44 N° 110**

Élection à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754  
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:  
[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Commission permanente de l'aménagement du territoire**

**Le jeudi 16 février 2017 — Vol. 44 N° 110**

**Table des matières**

Élection du vice-président, M. Claude Cousineau

1

**Intervenants**

M. Pierre Michel Auger, président

M. Martin Ouellet

M. Norbert Morin

M. Sébastien Schneeberger

M. Claude Cousineau

**Note de l'éditeur :** La commission a aussi siégé en matinée et en après-midi pour tenir des consultations particulières sur le projet de loi n° 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs. Le compte rendu en est publié dans un fascicule distinct.



**Le jeudi 16 février 2017 — Vol. 44 N° 110**

**Élection à la vice-présidence**

*(Douze heures cinquante-cinq minutes)*

**Le Président (M. Auger) :** Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de l'aménagement du territoire ouverte. La commission est réunie afin de procéder à l'élection de la vice-présidence de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Sur l'article 135 du règlement, le vice-président est élu à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

**Élection du vice-président, M. Claude Cousineau**

Je suis maintenant prêt à recevoir des propositions pour le poste de vice-président.

**M. Ouellet :** J'ai une proposition, M. le Président.

**Le Président (M. Auger) :** M. le député de René-Lévesque.

**M. Ouellet :** Oui. Conformément à l'article 137 du règlement, je propose, après discussion avec un large groupe, que le député de Bertrand soit élu vice-président de la Commission de l'aménagement du territoire.

**Le Président (M. Auger) :** Merci, M. le député de René-Lévesque. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Auger) :** Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

**M. Ouellet :** Adopté.

**Le Président (M. Auger) :** Adopté également après réflexion?

**M. Ouellet :** Absolument.

**Le Président (M. Auger) :** Merci. Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

**M. Schneeberger :** Oui, certainement.

**Le Président (M. Auger) :** Adopté également. Donc, je déclare donc avec plaisir le député de Bertrand élu vice-président de la Commission de l'aménagement du territoire. Bienvenue, M. le député de Bertrand.

**M. Cousineau :** Ça me fait plaisir. Merci, M. le Président. Puis j'apporte à cette commission mon expérience de 22 ans en politique municipale à titre de conseiller municipal, de maire, de préfet, et alors ça va être un grand plaisir de travailler avec vous.

**Le Président (M. Auger) :** C'est un grand plaisir de vous recevoir.

**M. Cousineau :** Et 19 ans ici, à l'Assemblée nationale.

**Le Président (M. Auger) :** Ça ne paraît presque pas.

Je lève la séance, et la commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux jusqu'à 15 heures, où elle poursuivra un autre mandat.

*(Fin de la séance à 12 h 56)*